

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550**

**CONSULTATION ÉCRITE
EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Note importante – Covid-19

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19, la ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ont édicté des mesures d'exception pour assurer que les municipalités continuent d'exercer leurs responsabilités en adaptant certaines règles pour palier à cette situation exceptionnelle tout en protégeant la population.

Considérant que dans ce contexte l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite. Cette directive s'applique aux municipalités en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie Shawinigan.

L'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) est une telle procédure et elle doit être remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 14 décembre 2020, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de règlement SH-550.61 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le projet de règlement modifie :

- a) le plan de zonage à l'annexe A

Nouvel usage	Zone visée	Voies publiques concernées
Création de la zone H-1539 à même une partie de la zone H-1528	H-1539	Avenue de Nicolet, Entre la 51 ^e Rue et la 56 ^e Rue
Agrandissement de la zone H-3128 à même une partie de la zone H-3300	H-3128	125 ^e Rue Entre la 114 ^e Avenue et la 116 ^e Avenue

b) les grilles des spécifications à l'annexe B

Modification	Zone visée	Voies publiques concernées
Permettre l'usage l'habitation multifamiliale de 12 logements maximum et l'usage habitation collective d'un maximum de 30 chambres	H-1509	Comprend les terrains à l'angle de la 49 ^e Rue et l'avenue Sainte-Marthe
Permettre l'usage de production de marijuana à des fins médicales et récréatives	I-2600	Parc industriel Albert-Thibeault, secteur Grand-Mère
Permettre les usages professionnels suivants : service médical et de santé, service juridique, service informatique, service de soins paramédicaux, service de soins thérapeutiques et autres services professionnels	H-2700	De la 7 ^e Avenue à la 17 ^e Avenue, entre la 7 ^e Rue et la 8 ^e Rue

2. Une consultation écrite se tiendra pour une période de 15 jours à compter de la publication du présent avis, soit du 13 au 28 janvier 2021.

Pour ce faire, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires et questions au Service du greffe et des affaires juridiques par téléphone au 819 536-7200 ou par courriel à greffe@shawinigan.ca.

3. Aux fins de cette consultation écrite, toute personne intéressée peut également visionner une présentation détaillée du projet de règlement ([ici](#)) et prendre connaissance de ce projet de règlement ([ici](#)).

Shawinigan, ce 13 janvier 2021

M^e Chantal Doucet
Greffière